

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #605

Job Title / Designation de l'emploi MONTEUR PRODUCTION	Salary Group Groupe 8-9	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction <p>Chargé d'effectuer la lecture et le montage final de segments d'émission ou d'émission, de choisir le matériel lors du montage ou d'insertions afin d'améliorer le produit et de répondre aux besoins de la production.</p>			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Effectue, selon les informations ou les instructions et les normes artistiques et techniques, le montage final de segments d'émission ou d'émission afin de répondre aux besoins de la production. 2. Choisit, lors du montage ou de la mise en forme, le matériel afin d'améliorer le produit et de satisfaire aux besoins de la production. 3. Visionne et numérise le matériel nécessaire pour fins de montage. 4. Importe des éléments et convertit différents formats de fichiers informatiques aux fins d'intégration de montage. 5. Fournit, au besoin, au personnel technique et de production, des informations concernant les « inserts » de studio, la présentation graphique, les effets spéciaux et la mise en forme finale audio et vidéo. 6. Sélectionne les éléments à conserver selon leur valeur et leur potentiel de réutilisation et les soumet aux personnes concernées. 7. Effectue la lecture et le montage final, selon les normes artistiques et techniques, des émissions achetées et effectue le mélange du matériel audio et vidéo. 8. Prend les dispositions nécessaires pour les installations des équipements techniques appropriés lors de montage en extérieur. 9. Consulte et conseille le personnel de production et technique quant aux meilleures méthodes de production techniques et artistiques afin d'atteindre les résultats désirés. 10. Prépare, transporte, installe, opère, démonte, range et assure l'entretien courant du matériel et des équipements techniques; en assure le bon état de fonctionnement, la propreté et la sécurité. 11. Analyse et applique des plans et des schémas techniques. 12. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 13. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant. 14. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 15. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 16. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 17. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés; appose les étiquettes. 18. Rapporte tout bris ou défektivité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 19. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 20. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail. 21. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S / O C. Entretien des relations internes et externes. 			

Job Title / Designation de l'emploi MONTEUR PRODUCTION	Salary Group Groupe 8-9	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Trois (3) ans et plus sont requis pour maîtriser les habiletés et les connaissances essentielles pour atteindre l'autonomie nécessaire
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation